



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS D'APT LUBERON

SEANCE DU 22 FEVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux février à 18 heures, l'organe délibérant de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon s'est réuni au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de M. Jean AILLAUD.

DÉLIBÉRATION N° CC-2024-15

OBJET : ÉLECTION DU BUREAU

MEMBRES EN EXERCICE : 48 - QUORUM : 25 - PRESENTS : 28 - PROCURATIONS : 6 - VOTANTS : 34

Présents :

APT : M. Jean AILLAUD, Mme Gaëlle LETTERON, M. Frédéric SACCO, Mme Isabelle TAILLER, Mme Sylvie TURC, M. Patrick ESPITALIER, Mme Laurence GREGOIRE, M. Dominique THEVENIEAU, Mme Céline CELCE
AURIBEAU : M. Roland CICERO
BONNIEUX : Mme Evelyne BLANC
BUOUX : Mme Amélie PESSEMESE représentée par M. Hervé PLANCHON
CASTELLET-EN-LUBERON : M. Roger ISNARD
GARGAS : M. Patrick SIAUD, Mme Michèle FAUQUE
GIGNAC : Mme Sylvie PASQUINI
JOUCAS : M. Lucien AUBERT
LACOSTE : M. Mathias HAUPTMANN
LAGARDE D'APT : Mme Maryse BONNET
RUSTREL : M. Pierre TARTANSON
SAIGNON : M. Jean-Pierre HAUCOURT représenté par M. Jean-Pierre BOYER
SAINT-MARTIN-DE-CASTILLON : Mme Charlotte CARBONNEL
SAINT-PANTALÉON : M. Luc MILLE
SAINT-SATURNIN-LÈS-APT : M. Christian BELLOT, Mme Sandrine ISSON, Mme Patricia BAILLARD
VIENS : M. Frédéric ROUX représenté par Mme Viviane DARGERIE
VILLARS : Mme Sylvie PEREIRA

Absents :

APT : Mme Véronique ARNAUD-DELOY, M. Yannick BONNET, Mme Dominique SANTONI, M. André LECOURT, M. Jean-Louis CULO, M. Nathan SAHI, M. Christophe CARMINATI
CASENEUVE : M. Gilles RIPERT
CÉRESTE-EN-LUBERON : M. Gérard BAUMEL
GOULT : M. Didier PERELLO
MURS : M. Christian MALBEC
MÉNERBES : M. Patrick MERLE
ROUSSILLON : Mme Gisèle BONNELLY
SAINT-SATURNIN-LÈS-APT : M. Yves MARCEAU

Procurations :

APT : Mme Emilie SIAS donne pouvoir à M. Jean AILLAUD
BONNIEUX : M. Pascal RAGOT donne pouvoir à Mme Evelyne BLANC
GARGAS : Mme Claire SELLIER donne pouvoir à Mme Michèle FAUQUE, M. Benjamin BAGNIS donne pouvoir à M. Patrick SIAUD
LIOUX : M. Francis FARGE donne pouvoir à M. Luc MILLE
SIVERGUES : Mme Martine CALAS donne pouvoir à M. Roger ISNARD

Accusé de réception en préfecture 084-200040624-20240222-2024-15-DE Date de télétransmission : 27/02/2024 Date de réception préfecture : 27/02/2024 Page 1 sur 3
--

CC-2024-15

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment les articles L.5211-1, L.5211-2, L.5111-10 et L.2122-4,

Vu, la délibération n°CC-2020-28 du 16 juillet 2020 relative à l'élection du Bureau communautaire suite aux élections municipales et intercommunales de mars 2020,

Vu, la délibération n°CC-2021-132 du 16 décembre 2021 relative à l'élection du Bureau communautaire suite à la candidature de Mme Maryse BONNET,

Vu, la délibération n°CC-2023-136 du 07 décembre 2023 relative à l'élection du Bureau communautaire suite à la candidature de M. Patrick SIAUD,

Vu, la délibération n°CC-2024-14 du 15 février 2024 installant M. Hervé PLANCHON en qualité de conseiller communautaire titulaire,

Considérant, le courrier arrivé le 17 janvier 2024 au siège de la Communauté de communes Pays d'Apt Luberon (CCPAL) de Madame Amélie PESSEMESSE notifiant au Président de la CCPAL la démission de son mandat de conseillère communautaire,

Considérant, que le Bureau de l'EPCI est composé du Président, des vice-présidents et éventuellement d'un ou plusieurs autres membres conformément à l'article L.5111-10 du CGCT,

Considérant, que M. Hervé PLANCHON est candidat,

Le Président propose au conseil de se prononcer sur cette candidature.

**L'ORGANE DÉLIBÉRANT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
OÙ L'EXPOSÉ DU PRÉSIDENT
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

À l'unanimité,

Retire, Mme Amélie PESSEMESSE de la liste des membres du Bureau communautaire,

Proclame, M. Hervé PLANCHON élu membre du Bureau communautaire,

Installe, M. Hervé PLANCHON en qualité de membre du Bureau selon la liste suivante :

Président	Gilles	RIPERT
Vice-président	Jean	AILLAUD
Vice-présidente	Véronique	ARNAUD-DELOY
Vice-président	Lucien	AUBERT
Vice-président	Gérard	BAUMEL
Vice-président	Christian	BELLOT
Vice-présidente	Gisèle	BONNELLY
Membre	Maryse	BONNET
Membre	Martine	CALAS
Membre	Charlotte	CARBONNEL
Membre	Roland	CICERO
Membre	Francis	FARGE
Membre	Jean-Pierre	HAUCOURT
Membre	Mathias	HAUPTMANN

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20240222-2024-15-DE
Date de télétransmission : 27/02/2024
Date de réception préfecture : 27/02/2024

Page 2 sur 3

Membre	Roger	ISNARD
Membre	Christian	MALBEC
Vice-président	Patrick	MERLE
Membre	Luc	MILLE
Membre	Sylvie	PASQUINI
Membre	Sylvie	PEREIRA
Membre	Didier	PERELLO
Membre	Hervé	PLANCHON
Membre	Pascal	RAGOT
Membre	Frédéric	ROUX
Vice-président	Frédéric	SACCO
Vice-présidente	Dominique	SANTONI
Membre	Patrick	SIAUD
Membre	Pierre	TARTANSON

Autorise, le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance,
M. Frédéric SACCO

Le Président de séance,
M. Jean AILLAUD,



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Mise en ligne le : 06/03/2024

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20240222-2024-15-DE
Date de télétransmission : 27/02/2024
Date de réception préfecture : 27/02/2024

Page 3 sur 3

CC-2024-15

